



REDACTION : P. Boutet, C. Maffre, C. Cassier.

IMPRESSION : L. Sollier, J. Besson, C. Tito.

## EDITORIAL

## NOVEMBRE !



Novembre est un mois triste. Sous les attaques des vents, des pluies froides, les grands arbres abandonnent peu à peu leur dernière et splendide parure. De grands bras, noirs et maigres, percent déjà le fauve pelage. Bientôt ils seront seuls, et sur les ciels qui seront gris, ils se découperont témoins et compagnons de notre misère. Ils n'abriteront plus les oiseaux chanteurs, et les mille nids, construits avec amour, tomberont en poussière.

Novembre commence sur une pensée triste. Souvenir de nos morts et nous en avons, hélas ! beaucoup à pleurer. Des compagnons de trois ans avec lesquels nous avons fait des projets de vie et de joie et qui nous ont laissés, las sans doute de cette misère, trop bons peut-être pour cette vie méchante. La guerre ou la souffrance nous les a pris. Nous songeons à la couleur de leurs yeux, au son de leur voix, nous songeons à leurs gestes qui nous étaient devenus si familiers. Nous songeons aux pleurs qui ont été versés, là-bas, dans notre douce France, par des yeux qui ont espéré si longtemps en vain. Et nous songeons aussi aux pleurs que nous avons versés, la nuit, quand personne ne pouvait nous voir, en hommes, seuls et fiers, parce qu'une lettre nous avait appris la mort d'un être cher : une mère, une épouse, un père, une sœur, un ami, un frère. Douleur profonde. Tant de rêves, faits et refaits, désormais interdits, tant de joies simples et fraîches que nous nous étions promises, qui nous sont refusées, que nous ne pouvions plus imaginer. Les surprises que nous voulions faire, qui nous rejoignaient déjà et dont nous devons abandonner l'idée.

Après ces longues années, quel est celui qui ne trouvera pas un vide dans le cercle de ses affections d'antan ?

Novembre, c'est l'année qui, bientôt, va finir. Une année dans laquelle nous avons mis tant d'espoirs ! Nous aurions tant voulu qu'elle fût la dernière, mais elle s'est écoulée, heure par heure, jour par jour, comme les autres, avec cet espoir au cœur, et qui est si fragile maintenant, qu'il nous faut bien l'abandonner. C'est un effort de plus à faire, une autre page, si lourde et pourtant si vide, que nous allons être obligés de tourner, et l'espoir que nous devons reporter sur l'autre année, sur un autre chiffre, pour la quatrième fois !

Novembre est un mélancolique symbole. L'année a vieilli et nous aussi. Beaucoup sont partis pour la guerre, ayant vingt et quelques années ; ils sont aujourd'hui des plus de trente ans et cela signifie beaucoup d'ambitions devenues irréalisables et beaucoup de chances perdues ! D'autres ont bientôt deux fois vingt ans et même plus. Tous ont vieilli sans vivre, nous tous ! Et au pays aussi, on a vieilli : les mères, les épouses seront changées, les enfants que l'on a peu ou pas connus ne nous connaîtront pas, les fillettes seront jeunes filles et les garçonnets des hommes à la voix déjà mâle et assurée.

Les choses aussi ont vieilli. Tous ces objets familiers que nous regardions à peine mais dont nous voyions encore si nettement la forme et les couleurs ! Là, la maison à une lézarde que nous n'avons pas vu s'ouvrir, l'escalier une marche qui ne grinçait pas autrefois, les murs de la chambre ont perdu leur fraîcheur, l'émail de la salle de bains, repeinte à neuf, s'est craquelé, le fauteuil s'est usé sans notre poids et le tapis montre sa corde sans que nous pas en soyons la cause ! C'est un autre logis que nous retrouverons ! Et, il y a ceux qui ne retrouveront rien, pas même le vieux complet de la mobilisation, sous les cendres et les décombres, comme tout le reste !

Choses et gens, tout a changé, tout est marqué par le temps. Cette ride sur le visage aimé, le teint de cette tapisserie jaunie, nous ne les aurions pas vus ; jour après jour, tout cela est si imperceptible, cela va si lentement. Mais, cette révélation, d'un coup. Oh ! comme nous aurons mal !

Oui, novembre est un mois triste en cette quatrième année ! Autrefois, les premières brises froides, les feuilles rouges sous nos pieds

les brumes et les nuages épais mettaient dans nos cœurs une certaine mélancolie. La venue de l'hiver fait toujours naître un peu de tristesse. Mais, chaque saison apportant ses joies, nous évoquons la neige, blanche et belle, et les soirées, chaudes et douillettes, au coin du feu, bien confortablement, quand le vent miaule, que les arbres gémissent et qu'un volat mal attaché souffre dehors et crie sa détresse, à nous heureux et calfeutrés.

Oh ! oui, Novembre est un mois triste en cette quatrième année ! Et cette vague de mélancolie qui nous enveloppe, qu'elle est lourde à porter, que son écume est amère et que sa masse est pesante !

Plus de trois années ont fui. Plus de trois ans d'un mauvais rêve mais qui a passé si vite en dépit des heures si longues ! Trois ans que nous ne pourrions pas reprendre, retrouver, trois ans pris sur notre courte vie, plus de trois années perdues !

Perdues ! Mais sont-elles vraiment perdues ces trois années ? Il ne le faudrait pas. Ce serait une défaite complète ! Vaincus dans nos corps, nous ne le sommes pas dans nos âmes, non, nous ne le sommes pas, il ne le faut pas.

Il faut absolument que ces longues et douloureuses années d'exil nous aient appris quelque chose, mais quelque chose qui soit étranger au pessimisme et au fatalisme !

Les constatations sur la bêtise et la méchanceté humaines sont stériles. Elles sont vieilles comme le monde et chacun peut les faire. Ceux qui sont restés en France, qui n'ont pas connu notre vie, subi nos épreuves, ont peut-être plus souffert que nous à ce sujet ; les conditions matérielles y sont plus difficiles, il leur faut lutter pour manger et l'égoïsme y est plus féroce que dans les camps.

Dans l'état actuel de la société, ce sont des constatations qu'il est utile d'avoir fait, pour éviter les trop amères désillusions, mais de notre condition, nous devons tirer autre chose qu'un enseignement statique et négatif.

Cet enseignement n'est valable que pour soi et n'est pas communicable ; il est intérieur et personnel, il est une connaissance meilleure de soi, le résultat d'une longue méditation, d'un soliloque interne.

Et, à ce point de vue, notre captivité est presque providentielle. La Vie, ses difficultés, ses beautés, toutes les multiples aspirations qu'elle fait naître dans nos âmes, tous les désirs qu'elle entretient dans nos cœurs, toutes ses tentations, toutes ses séductions, nous obligent bien souvent à une course en surface.

Retranchés, malgré nous, de la Vie, libérés de certains soucis matériels, privés de multiples joies, sevrés d'une infinité de jouissances, loins de toutes les distractions, nous avons été forcés de trouver en nous-mêmes tous les aliments autrefois extérieurs. Nous avons appris à nous connaître, à nous juger, nous savons maintenant de quoi nous sommes capables et c'est là notre richesse, c'est là notre supériorité ; nous sommes forts, individuellement.

Nous avons appris à réfléchir, mieux, plus intimement, plus profondément.

Certains trouveront que ce gain, que cette conquête de soi sont trop peu au regard de nos souffrances et qu'il vaut mieux VIVRE même en surface. Sans doute ont-ils raison ; la vie est courte et l'expérience est longue. Et même au prix d'un enrichissement intérieur, nous ne pouvons souhaiter à personne les années que nous venons de vivre.

Mais, pour nous, hélas ! elles sont un fait ; nul ne peut nous les enlever mauvaises et nous les rendre bonnes.

Or, de ce trou noir, qui bientôt sera du passé, nous avons fait jaillir une étincelle, celle qui nous a permis de vivre et de terminer l'épreuve.

Et, lorsqu'à certains jours, la mélancolie nous étreint trop durement lorsque mêmes les joies entrevues du retour s'estompent d'une légère grisaille, nous avons en nous le soleil nécessaire à dissiper cette brume ; il nous donne la force de faire un acte de foi en la vie et nous avons appris que nous sommes plus forts que le temps, pour avoir su garder, vivace et frais, l'ESPOIR.

Car, les grands arbres qui, bientôt nus et froids, se profileront noirs sur le ciel gris, gardent sous leur rude écorce, les promesses des plus éclatantes fleurs.

Pierre BOUTET.

20 E 1097 R3

# L'HOMME DE CONFIANCE VOUS PARLE

## SERVICE de la POSTE PAQUETS

J'ai reçu ces temps derniers de certains Hommes de Confiance de kommando des lettres dans lesquelles ils semblent douter de la conscience et du dévouement de nos camarades de la Poste Paquets. D'aucuns vont même jusqu'à douter de leur probité.

Je sais combien, le retard des arrivages, les disparitions de sacs de colis, le vol de certaines denrées telles que tabac, cigarettes, chocolat, sont pénibles pour tous !

Mais je croyais avoir, très exactement, tenu vos Hommes de Confiance au courant de la situation.

A l'occasion de mes visites ou des réunions d'Hommes de Confiance, par lettres, ou par l'intermédiaire de vos Hommes de Confiance de Compagnie, j'ai précisé que : Une fois les sacs de colis remis à la gare, l'action des autorités militaires (et par conséquent celle de nos camarades de la Poste Paquets) était terminée. La surveillance et l'acheminement plus ou moins rapide des colis, incombent exclusivement, à partir de cet instant, à la Reichspost et à la Reichsbahn.

Les bombardements très importants des mois de juin et juillet derniers ont pu laisser supposer, pendant quelque temps, que les pertes de sacs de colis en étaient la fâcheuse conséquence.

Mais devant la continuation et l'importance des disparitions, j'ai demandé et fait demander par les délégations de la Mission Scapini et de la Croix Rouge Internationale, qu'une enquête très sérieuse soit entreprise dès que possible.

M. le Commandant du Stalag a fait tout le nécessaire pour que cette enquête soit faite. Elle se poursuit actuellement, mais ne semble malheureusement pas avoir encore donné tous les résultats que l'on était en droit d'en espérer.

Encore une fois, mes chers camarades, je comprends parfaitement votre rancœur lorsque vous constatez la disparition de vos colis, mais je vous demande de ne pas la manifester sans discernement. En dépit de ces quarante longs mois de captivité, qui nous ont tous plus ou moins aigris, sachez encore faire preuve de ce « bon sens » qui est une des plus vieilles et des plus belles qualités de notre race : demandez-vous quelle serait votre conduite si vous étiez à la place de nos camarades de la Poste ; vous comprendrez sûrement, alors, tout le dévouement dont ils font preuve et vous ne les critiquerez plus !

## NOMINATION DE NOUVEAUX HOMMES de CONFIANCE de COMPAGNIE

Le changement de Compagnie de nombreux kommandos, et en particulier de ceux auxquels appartenaient certains Hommes de Confiance de Compagnie, m'a contraint de procéder aux nouvelles nominations suivantes :

Compagnie 1/217 — Lehen Jean, 120/1509, Homme de Confiance du kommando 146 ;

Compagnie 4/217 — Ruban Joseph, 77.492, kommando 376, (nouveau 425) ;

Compagnie 1/488 — Lieutenant Gayet, du kommando 1112 ;

Compagnie 2/488 — Bravard Elie, 37.219, Homme de Confiance du kommando 1518, (nouveau numéro du kommando : 1221) ;

Compagnie 4/488 — Coine Marcel, 123/359, Homme de Confiance du kommando 1428 ;

Compagnie 2/479 — Lacoste Jean, VI F 36.456, Homme de Confiance du kommando 1401, (nouveau numéro du kommando : 1801), ancien Homme de Confiance de la Compagnie 4/488.

Je remercie nos camarades Raffard, Leseur et Legris pour leur dévouement et leurs efforts, souvent couronnés de succès, en faveur de leurs camarades, et leur exprime tous mes regrets de les voir quitter leurs fonctions du fait de la mutation de leur kommando dans une Compagnie déjà dotée d'un Homme de Confiance.

## RETARD de la DISTRIBUTION D'OCTOBRE (Secours collectifs)

Par suite du remaniement de toutes les Compagnies, la distribution de Croix Rouge d'octobre, qui était prévue pour le début du mois, n'a pu avoir lieu qu'à la fin d'octobre et au début de novembre. Je m'excuse auprès de tous pour ce retard totalement indépendant de ma volonté et tiens à remercier ici nos camarades de la Croix Rouge qui, malgré les difficultés rencontrées, ont fait l'impossible pour réduire au minimum le retard provoqué par le bouleversement des Compagnies.

## RETOUR DES EMBALLAGES VIDES de la CROIX-ROUGE

Je prie tous les Hommes de Confiance de la Compagnie de retourner régulièrement tous les emballages vides de la Croix Rouge. La Direction du Service des Prisonniers de Guerre éprouve de très grosses difficultés pour expédier les denrées dont elle dispose, par suite du manque d'emballages (en particulier : caisses de biscuits et cartons de cigarettes), et de la quasi-impossibilité où elle se trouve de se procurer les matières premières nécessaires à la confection de nouveaux emballages.

Par suite de la légèreté des emballages, de nombreuses caisses sont démolies dans le voyage, et des quantités importantes de biscuits arrivées en vrac, qu'il m'est impossible de réemballer parce que la plupart des Hommes de Confiance ne me retournent pas, la distribution une fois terminée, les sacs ayant contenu des biscuits.

Je demande à tous, une très stricte observation de ces prescriptions.

Tous les emballages vides se trouvant actuellement dans les kommandos devront être remis d'urgence à l'Homme de Confiance de Compagnie.

## VETEMENTS TROP PETITS DELIVRES PAR LA CROIX-ROUGE.

Les vêtements trop petits délivrés par la Croix Rouge peuvent être modifiés aux ateliers du Stalag. Les Hommes de Confiance de kommando sont priés de remettre dès que possible ces effets, (munis d'une étiquette portant les nom, prénom, matricule et kommando des intéressés), à leur Homme de Confiance de Compagnie qui voudront bien les remettre au Service de la Croix Rouge.

## DISTRIBUTION D'EFFETS de la CROIX-ROUGE

J'ai appris que certains Hommes de Confiance de kommando avaient effectué la dernière distribution d'effets de la Croix Rouge par tirage au sort ! Je veux bien admettre que les effets de la plupart d'entre nous ne sont plus en très bon état, mais je constate chaque jour que tous les pri-

sonniers de guerre ne sont pas en guenilles, et que par conséquent, le tirage au sort ne se justifie nullement.

Les instructions reçues de France sont d'ailleurs formelles à ce sujet ! Le communiqué officiel numéro 122, en date du 17 septembre 1943, de la Direction du Service des Prisonniers de Guerre, précise en effet que : « Il importe que ces vêtements soient répartis aussi équitablement que possible. Or, comme l'expose le communiqué numéro 103 du 4 décembre 1942, seuls les Hommes de Confiance des camps et des kommandos sont en mesure d'apprécier quels sont les effets les plus usagés et dont l'échange s'impose. C'est pourquoi tout l'habillement est dirigé sur les camps par envois collectifs ».

## COMMUNIQUE OFFICIEL N° 120 DU 23 AOUT 1943.

de la Direction du Service des Prisonniers de Guerre (Rappel du Communiqué n° 57 du 4 Juillet 1941)

« De nombreux Hommes de Confiance ont signalé à la Direction du Service des Prisonniers de Guerre que beaucoup de colis arrivent à destination en mauvais état, par suite, soit de la confection défectueuse, soit de chocs reçus en cours de route.

En général, le contenu n'a pas trop souffert, mais l'étiquette-adresse n'existe plus ou n'est plus lisible.

Si l'expéditeur n'a pas pris soin de répéter l'adresse sur une feuille de papier placée à l'intérieur du colis, ce dernier ne peut être remis à son destinataire ».

Le cas s'étant présenté, au Stalag VI J, à plusieurs reprises ces temps derniers, je vous demande de rappeler à vos familles la nécessité d'insérer dans les colis l'inventaire du contenu, ainsi qu'une copie de l'étiquette-adresse.

## ENVOIS DE COLIS AUX PRISONNIERS DE GUERRE DU STALAG LES PLUS NECESSITEUX

A la fin de septembre et dans le courant d'octobre, j'ai fait expédier, en dehors des envois faits régulièrement par l'A.E.A.P.G. du VI J, un colis à chacun de nos camarades les moins favorisés. Je regrette vivement que la rareté des denrées m'ait contraint à ne secourir que ceux recevant moins d'un colis par mois. J'invite les Hommes de Confiance, qui ne m'auraient pas encore signalé des camarades entrant dans cette catégorie, à le faire le plus tôt possible.

## NORD AFRICAINS NE RECEVANT PAS ENCORE DE COLIS DE FRANCE

Les Nord-Africains qui n'ont pu encore trouver en France d'organisme leur assurant l'envoi régulier de colis, ainsi que les Coloniaux, peuvent adresser une étiquette de colis par mois à la Sous-Direction des Prisonniers de Guerre, 231, boulevard Saint-Germain, à Paris, qui leur expédiera ou leur fera expédier chaque mois un colis gratuit. En même temps que la première étiquette devra être envoyée une carte sur laquelle figureront les indications prouvant leur qualité de Nord-Africain ou Colonial : lieu de naissance, Bureau de recrutement, adresse de la famille.

## PRISONNIERS DE GUERRE D'ORIGINE CORSE NE RECEVANT PAS DE COLIS

Je rappelle à nos camarades Corses qui ne recevraient plus de colis, qu'ils peuvent envoyer une étiquette de colis par mois à la Direction du Service des Prisonniers de Guerre, « Service des colis Corses », 52, avenue du Maréchal-Foch, à Lyon, qui leur fera expédier chaque mois un colis gratuit. En même temps que la première étiquette, devra être envoyée une carte sur laquelle figureront les indications prouvant leur qualité de Corse : lieu de naissance, Bureau de recrutement, adresse de la famille.

## RECLAMATION DES PAYES EN RETARD

Je rappelle une nouvelle fois (!) que toutes les demandes de remboursement de payes non perçues par suite de mutations, sont à faire sur les formulaires spéciaux détenus par le Kommandoführer et qui doivent être adressés directement par ce dernier aux services de la Trésorerie du Stalag.

La procédure est absolument la même pour les demandes d'envoi en France de fonds se trouvant à la Trésorerie.

J'insiste sur le fait que la Trésorerie étant un service purement allemand, il ne m'est pas possible de donner suite aux demandes qui me sont adressées directement.

## CAMARADES PARTANT POUR L'HOPITAL

Tout camarade partant pour l'Hôpital doit emporter avec lui la totalité de son paquetage. J'invite les Hommes de Confiance de kommando à veiller à la stricte application de cette prescription, et à vérifier si les cartes d'habillement des intéressés sont bien à jour, en particulier en ce qui concerne les vêtements personnels et les vêtements de la Croix Rouge, cela dans l'intérêt même de nos camarades.

## FALSIFICATION DES ETIQUETTES COLIS

Les Autorités Allemandes me demandent de rappeler qu'il est formellement interdit d'écrire à l'intérieur des étiquettes colis ou de modifier les étiquettes de 1 kg. en étiquettes de 5 kg.

Les étiquettes ainsi transformées ou portant des inscriptions — quelles qu'elles soient ! — seront détruites, sans préjudice des sanctions disciplinaires qui seront prises contre les expéditeurs, par M. le Capitaine Chef de la Poste.

## COLIS VENANT D'AFRIQUE DU NORD

Je suis heureux d'annoncer à nos camarades Nord-Africains qu'un premier arrivage de colis individuels est parvenu d'Algérie au début de novembre. Il s'agit de 40 colis nominatifs remis par des familles à la Croix Rouge d'Alger en avril dernier. Je souhaite que d'autres envois plus importants arrivent bientôt !

Adjudant Edouard QUIDEL,  
Homme de Confiance Principal du Stalag VI J.

## Au Stalag « LA PETITE CHOCOLATIÈRE »

Chacun, ou presque, connaît cette charmante comédie, sans prétention mais qui provoque un rire sain et de bon aloi. Et le rire ne manqua pas lors de la première de la Petite Chocolatière, le dimanche 31 octobre dans la salle du théâtre du Stalag. De ce rire, un certain mérite revient au texte, mais aussi aux acteurs et ce fut un succès de plus pour Henry Condy et ses Comédiens Amateurs.

Jusqu'à ce jour, nous avions vu Pierre Rossignol dans des rôles effacés, mais qui provoquent un relief. Chacun se souvient du valet de chambre d'Azais et du contribuable écorché et fou furieux de l'École des Contribuables. Il avait dimanche le principal rôle, celui de Paul Normand, jeune premier gauche, ahuri et excédé par les coups du sort. Il fut excellent et mit la salle en joie par ses mimiques et ses violentes révoltes de timide. Tour à tour, agneau docile et agneau enragé, il obtint un vif succès qui fit plaisir à tous car, outre ses qualités de comédien, Rossignol est un camarade dévoué, serviable et modeste.

André Pergon, comme chaque fois, nous étonna. Ses derniers rôles étaient des rôles de femme épanouie; il sut être cette fois, avec la même aisance, la même grâce féminine toujours aussi extraordinaire, une très jeune fille insupportable, gâtée, primesautière mais... exquise.

Henry Condy fut l'ami méridional, peintre extravagant persuadé de son génie, vantard mais bon cœur; il mène la pièce, provoque les situations, les dénoue, semeur de joie et d'illusions. Il fut excellent.

Sa petite amie Rosette, cœur aimant, sincère et désintéressé, était notre ami belge Robert Hannay. Il sut mettre dans ce rôle difficile la pointe émue et sentimentale qui convenait.

Albert Fischer prit une voix de fausset et composa un étonnant personnage de fonctionnaire probe mais obtu, méchant à force de sécheresse et qui, au nom de principes qu'il n'a jamais vérifiés, fait le malheur de ceux auxquels il s'intéresse. Sa silhouette était vraiment cocasse et il obtint un beau succès.

Jacques Pavillon fut le "Chocolatier" sexagénaire et fringant, père sans autorité, vieux beau qui ne désarme pas, mais sensible et chevaleresque.

Edmond Lohier avait toujours eu des rôles flatteurs; délicieuse jeune fille, séduisant jeune homme. Il joua cette fois, parfaitement les imbéciles et les dégénérés et tous furent contents de le voir éconduire définitivement par la "Petite Chocolatière".

Désiré Coudière fut Julie, petite campagnarde trop sensible aux charmes d'une nuit étoilée et à l'empressement d'un galant chauffeur. Il sut mettre tant de vérité dans sa candeur amoureuse que nous lui pardonnons bien volontiers sa faute!

Roger Le Botland fut ce chauffeur trop galant et assez peu préoccupé par ses devoirs professionnels et il le fut très bien.

Floris, le premier amour de Paul Lenormand était Marcel Desphilippon. Jeune fille gauche et émotive il sut dire de façon bien amusante les quelques mots qu'il avait à dire et sa sortie de scène fut très remarquée.

Enfin, Pierre Toutain et Jean Ivanowski complétaient la distribution dans les rôles de deux employés de ministère paresseux et sans conscience professionnelle.

Beaux décors de Claude Andouy, meubles et accessoires soignés et artistiques de Jacques Pavillon et d'André Pergon. Eclairages nouveaux de Le Botland. Travail rapide et silencieux des machinistes René Aubin et André Dufourd, et dans la cage du souffleur, attentif et discret, Paul Guyot.

Bonne chance à Henry Condy, dont la mise en scène est toujours aussi soignée, et à ses Comédiens Amateurs lors de leur tournée dans les Kdos.  
*Le Spectateur.*

## ON S'AMUSE AU 635...

Dans certains kommandos, les distractions sont rares, soit manque de temps, soit que personne ne veuille prendre l'initiative d'organiser une fête quelconque.

Il en est cependant certains qui sont animés de bonne volonté, tel notre camarade Louis Lallez, Homme de Confiance de notre kommando. Aidé de quelques camarades dévoués, il avait organisé, pour le dimanche 26 septembre, une kermesse qui, malgré un temps incertain, obtint un grand succès. Diverses attractions avaient été organisées à la grande joie des spectateurs. On put voir, tour à tour, "Le clown marseillais", "Jeu d'adresse", "La cible vivante", "Pêche surprise", "Au joyeux charpentier", "Lutte gréco-romaine", "Photo præsto", "Chant-boul-tou", "Tâte-z-y", "La roue de la fortune", "Le clou de la fête" (attraction très simple mais qui, néanmoins, obtint un franc succès) et enfin, "L'exposition" où chacun put se rendre compte que, même en captivité, les Français ne perdent rien de leur talent.

Il est inutile d'expliquer en détails ce que fut cette fête, mais chacun se retira, enchanté d'avoir passé un agréable après-midi, et emportant un bon souvenir.

Notons cependant que notre sympathique camarade Clovis Peynaud, surnommé "Le Dur", se distingua dans un combat de lutte gréco-romaine.

Soixante-douze camarades des kommandos voisins vinrent nous rendre visite et, à ce sujet, l'Homme de Confiance du kommando 635 me prie de transmettre ses remerciements à tous ceux qui honorèrent notre fête de leur présence.

Les organisateurs furent à la hauteur de leur tâche et ils ont tous droit à nos félicitations.

La recette de notre kermesse, 637 R. M., a été versée à la Caisse de l'Association d'Entr'aide du Stalag VI J.

Sergent Ignace ROJO.

## UNE HISTOIRE

Antoine serait le modèle du bon type, s'il n'était pas affligé d'un défaut qui lui attire souvent des désagréments. Rouspéteur invétéré, cela lui a valu de faire connaissance, ce matin, avec le "45 Stiefel" de son contre-maitre. Et, ce soir, racontant pour la vingtième fois au moins son aventure aux copains: Hein! t'as vu Bombonne (c'est le contre-maitre), comment que j'l'ai cloué! Il est encore trop petit".

Alors, lassé, un joueur de belotte lui décoche: "Ça n'empêche pas qu'il t'a botté le c... devant tous les civils".

— "Devant tous les civils, possible, répondo notre héros, mais il n'a pas osé devant moi".

Paul MORIN, XVII A 72.112. Kdo. 946.

## DIMANCHE 23 MAI A L'ESCALE 1615.

### Grande kermesse au profit des sinistrés de la Région Parisienne.



A l'occasion de cette belle journée, Maurice Raynal, Homme de Confiance du Kdo. 1615 nous a fait parvenir un copieux et intéressant compte rendu. Il ne nous est malheureusement pas possible de le publier en entier.

Signalons que cette journée a obtenu un succès complet et qu'elle a rapporté la coquette somme de 2.500 R. M. pour les sinistrés de la région parisienne et 220 R. M. pour l'Association d'Entr'aide du Stalag. Que tous ceux qui ont participé à cette belle manifestation soient félicités. Ils le méritent. Et notre camarade Raynal nous prie de remercier tous les camarades des kommandos voisins qui sont venus nombreux apporter leurs encouragements et leur argent.

Rien ne manqua à cette kermesse: un cirque, une exhibition de boxe, des clowns (voir la photographie), des lutteurs, une roulette, un jeu de massacre, les anneaux, une pêche à la ligne, un fakir et de nombreux bars, etc...

Pour vous donner une idée de l'ambiance de cette journée, nous donnons ci-dessous des extraits du compte rendu de notre camarade Raynal: "Ouverture de la fête à 13 heures 30. Le garde-champêtre (Lecourt) annonce le programme des cérémonies officielles et des réjouissances. Les diverses personnalités se rassemblent Place du Marché; le cortège se forme. En tête la fanfare des pompiers (capitaine Ravaut), Monsieur et Madame la Marquise de Haut Collet Monté (Vierjon et Valin), l'instituteur, sa femme et ses enfants (Duquesne, Rousseland, Muler M., Mouveau), la charmante Rosière, Mademoiselle Eglantine Dupépin (Wirmer), etc. Puis vient la Société bigophonique en tenue de marins (15 exécutants) et fermant le cortège, le clown et Monsieur Gugusse (Gouron, Le Barquier)". (Le cortège s'ébranle et se dirige devant la Mairie où ont lieu les discours d'usage).

L'instituteur, en termes respectueux, sollicite de Monsieur le Maire, l'autorisation de procéder à l'inauguration du monument élevé à feu Me Pinard décédé en juin 1940...! Le Maire prononce l'éloge du regretté Me Pinard. Discours délicat, plein de finesse.

Hélas, la fin de ce discours est coupée par les cris "Au feu! Au feu!" provenant d'une maison voisine qui brûle. Les pompiers se précipitent, dressent l'échelle, mettent en batterie la nouvelle pompe et dirigent le jet sur une fenêtre en flammes et à laquelle apparaît bientôt un sauveteur tenant une femme évanouie dans ses bras et qui se trouve arrosée...

Lorsque l'émotion est passée l'instituteur réclame le couronnement de la rosière qui a lieu Place du Marché. Le discours de Monsieur le Maire, plein de zèle et de chaleur, est très applaudi. L'instituteur lit quelques vers dédiés à la Rosière; vers pimpants, et parfois hardis quant à la beauté de Mademoiselle Eglantine Dupépin.

Roulements de tambour du garde champêtre. Monsieur le Maire, le Marquis et la Marquise, qui président la fête, procèdent à l'ouverture officielle des réjouissances. Ils se rendent aux différents stands et aux différentes baraques. Et c'est la fête!



## RESULTATS DE NOS CONCOURS.

### Concours de la meilleure histoire

- 1<sup>o</sup> prix : PARMENIER Raymond 2043, SK. (5 paquets de cigarettes; histoire publiée en page 4)
- 2<sup>o</sup> prix : MORIN Paul 72.112 XVII A, Kdo. 946 (4 paquets de cigarettes; histoire publiée en page 3)
- 3<sup>o</sup> prix : PIOT Yves 39.046 VI F, Kdo. 1407 (3 paquets de cigarettes; histoire publiée en page 9)
- 4<sup>o</sup> prix : GABON Claude 41.999 VI F, Kdo. 1407 (2 paquets de cigarettes; histoire qui sera publiée dans le prochain numéro)
- 5<sup>o</sup> prix : BAROCHE Georges 13.569 XII C Stammkompanie (1 paquet de cigarettes; histoire qui sera publiée dans le prochain numéro.)

Bien d'autres histoires nous sont parvenues, mais des nécessités matérielles nous ont obligés à avancer le règlement de ce concours. Elles compteront pour le concours du mois prochain.

### Concours du meilleur dessin humoristique.

- 1<sup>o</sup> prix : MAGNAT Eugène 23.586 VI F Kdo. 1724 (5 paquets de cigarettes; dessin publié en page 10)
- 2<sup>o</sup> prix : LABESSE Max 57.554 VI F Kdo. 964 (4 paquets de cigarettes; dessin publié en page 10)
- 3<sup>o</sup> prix : MERMET Fernand 1.511 VI H Kdo. 964 (3 paquets de cigarettes; dessin qui sera publié dans le prochain numéro)

Les autres dessins que nous avons reçus compteront pour le concours du mois prochain.

## PROMENADE PARISIENNE



Les quais de Paris.

C'était au seuil de l'Automne : étrange et pesante saison, lorsqu'on se trouve seul dans cette grande ville de lumière et de rêve.

La chaleur était lourde et immobile.

Je flânais à travers la ville, sans but, sans pensées, heureux de ce jour de congé. Au bout d'une heure, j'aboutis boulevard Henry-IV. L'après-midi de midi me donna l'idée de long : les quais, de côtoyer la Seine, sans doute pour y rechercher un semblant de fraîcheur.

Pas à pas, je marchais, lentement, regardant ces grandes boîtes en bois qui servent de boutiques aux marchands de bouquins d'occasion ou d'objets anciens ou encore de vieilles monnaies, reliques du temps passé. Les étalages étaient nombreux en ce jour radieux. Je touchais parfois à un livre de riche reliure, à un ouvrage de série, à un catalogue éblouissant, et les minutes passaient ainsi rapidement. Je vivais hors du temps. Par ma fantaisie ou un caprice du hasard, je parvins à la hauteur du Pont des Arts, je le traversai et au milieu là, où l'arche est à sa plus grande hauteur, accoudé à la balustrade, je regardai ce bras du Fleuve si cher aux Parisiens, qui se mouvait silencieusement.

Un bateau-mouche — cette sorte de tramway aquatique de Paris — passait sous moi et des jeunes gens, ivres de soleil, criaient de joie et de contentement.

Mais l'heure tournait. Bien à regret, il me fallut quitter le pont, reprendre, toujours à pied, mon chemin et songer au retour vers la maison. Le moment de dîner était proche.

Je repris le quai Conti, le quai des Grands-Augustins jusqu'à la place Saint-Michel. Je pris encore la rue Saint-Séverin, la rue Galande et j'aboutis à la rue Dante, devant l'immeuble où j'ai élu domicile.

Une grande faim me tiraillait l'estomac après cette bonne promenade. Je montai allégrement l'escalier et pensais au bon couvert qui m'attendait...

Georges COURADIN, VI F 32.162, Kdo. 605.

## DEUX HISTOIRES

**Histoire véridique.** — La scène se passe aux avant-postes. Un pauvre type, sortant des confins de la Bretagne, est de garde. Quelques obus tombent à droite et à gauche mais notre « poilu » n'a pas peur et reste derrière son arbre.

Son chef de section l'aperçoit dans cette téméraire position ; il lui crie de se coucher. Mais notre Breton lui répond candidement :

— Pas de danger, mon lieutenant, ils cassent tous en tombant ! ».

Raymond PARMENTIER, VI J 2.043, S. K.

**Une autre histoire véridique.** — Camille est charmant garçon. Il parle toujours d'une voix posée et ne va jamais trop vite. Comme il est parfois en retard, il ne trouve pas toujours ses affaires.

Jacques est également un excellent garçon. Mais il parle vite, haut et aime beaucoup à rire du malheur des autres. Cela d'ailleurs sans méchanceté. Simplet l'amour des situations drôles de la vie.

Un matin. L'appel ne va pas tarder à siffler. Camille est en retard. Il ne trouve pas sa glace et aperçoit celle de Jacques. Il la prend mais en avertissant son compagnon de cet emprunt.

Il revient quelques instants après, toujours calme et dit simplement :

— Jacques, il m'est arrivé un accident aux lavabos ».

Jacques, flairant quelque mésaventure, rit déjà et répond :

— Raconte vite qu'on s'amuse un peu ! ».

Et Camille, sans se départir de son calme lui apprend gentiment :

— J'ai cassé ta glace ! ».

## EXPOSITION DU STALAG VI J

Du 1er décembre au 19 décembre prochain le Stalag VI J expose à Paris dans les locaux de la Maison du Prisonnier de la Seine, 11, place Clichy.

Cette exposition avait été annoncée dans les précédents numéros du « Nouvelliste ». De nombreux camarades ont répondu à notre appel, et nous ont envoyé le résultat de leurs efforts et de leur ingéniosité.

Ne disposant pas d'une salle suffisante à l'intérieur du camp, il ne nous a pas été possible d'organiser une exposition préliminaire au stalag. Néanmoins, les objets furent présentés dans le bureau de l'Homme de Confiance Principal le mercredi 20 octobre. A l'issue de cette présentation, pour récompenser les exposants, quelques prix en cigarettes furent attribués.

Nous vous donnons ci-dessous les noms des camarades qui nous ont fait un envoi avec la liste des objets et ensuite nous publions la liste des lauréats.

### Nomenclature de l'Exposition.

PUGEAT Paul, VI F 23.874, kdo. 510. Un avion en bois, un coffret manucure, un « Mickey marcheur », quatre ours articulés.

CASTELLINO Henri, VI J 23, kdo. 309. Neuf bagues.

GUYET Edouard, VI B 17.178, Kdo. 309. Un coffret sculpté, un bois sculpté.

LECOMTE Robert, VI C 12.466, kdo. 528. Un cadre en fer forgé.

TORAN Emmanuel, VI F 28.196, kdo. 247. Une francisque taillée dans la masse.

LEGRAND, Edouard, 41.487, kdo. 1.909. Un voilier en métal sous verre.

BOYA François, 42.258, kdo. 1.912. Trois toiles encadrées.

ASSIE Irénée, VI C 12.542, kdo. 146. Une paire de souliers miniature.

LASSELIN Maurice, VI F 24.299. Deux affiches de théâtre ; kdo. 860.

LIMOUSIN Jean-Marie, VI J 294, kdo. 860. Un tableau de neige.

FONTAINE Joannes, kdo. 1.417. Une halberde gravée, un sous-verre, un projet de rétable, une aquarelle.

COUEDEL René, VIF 400, kdo. 503. Un fer à cheval en métal.

CAUCHEL Gilbert, VI C 18.171, kdo. 503. Deux bagues, un fer à cheval.

MARTINEZ Ricardo, VIF 20.810, kdo. 503. Un cadre en bois.

LEGROS Pierre, VIF 24.040, kdo. 503. Trois cadres en bois, un dessous de plat en bois, un plateau de bois.

OCTAVE Etienne, IX C 19.706, kdo. 760. Cinq portraits.

PAVILLON Jacques, VI J 4.514. Une pièce de théâtre.

AUDOUY Claude, Stalag. Six caricatures, six toiles.

CAILLARD Jean, Stalag. Trois dessins.

VALAX Fernand, VI B 12.333, kdo. 1.732. Un album de photographies.

LECUREUX, kdo. 704. Travail de marqueterie.

DUDRAGNE, Stalag. Une maquette d'avion.

DUFOURD, 27.061 VI C, Stalag. Un bois sculpté.

MERRIEN Amédée, VI D 28.158. Réduction d'un bateau de pêche.

TISSEYRE Robert, VIA 21.108. Réduction de locomotive.

Kommando 1.342. Une collection de photos.

COMEDIENS AMATEURS DU VI J. Affiches et photographies.

Association d'Entr'Aide. Un graphique.

BOUTET, CAILLARD, AUDOUY. Un album de vers illustré.

AUBIN René, VI F 31081, Stalag. Un oiseau en bois découpé.

A la fin de l'exposition, tous ces envois seront expédiés aux adresses indiquées par leurs auteurs.

### Prix décernés.

Un premier prix de 10 paquets de cigarettes à MERRIEN Amédée, du kdo. 633, pour son modèle réduit de bateau de pêche.

Six prix de 4 paquets de cigarettes chacun aux camarades suivants :

Pugeat Paul, kdo. 510, VI F 24.874 ; Lecomte Robert, VI C 12.466, kdo. 528 ; Legrand Edouard, 41.487, kdo. 1.909 ; Audouy Claude, Stalag ; Lecureux kdo. 704 ; Dufourd, 27.061, Stalag.

MM. les Hommes de confiance de Compagnie des camarades intéressés voudront bien prendre ces paquets de cigarettes au bureau de l'Homme de Confiance Principal.

L'attribution de ces prix fut très difficile, car vraiment, toutes les œuvres exposées étaient de qualité. Que ceux qui n'ont rien et se consolent, notre jugement n'est pas infallible. Nous avons essayé de tenir compte de la beauté du travail et de l'effort demandé.

Tous sont à féliciter et cette exposition fournira la preuve, à ceux qui s'intéressent à nous en France, que les Prisonniers de Guerre du Stalag VI J n'ont pas abdiqué et qu'ils conservent leur foi en la vie.

Nous publierons dans le numéro de décembre des photographies des principales œuvres exposées, si toutefois, nous pouvons avoir les épreuves en temps voulu.



## PETITES ANNONCES

RABANIT, Homme de Confiance de la Compagnie 2/491, kommando 604, est acheteur d'un accordéon diatonique, deux accordéons chromatiques.

### AVIS

Toute la correspondance doit être adressée à la rédaction du " Nouvelliste ", sous couvert de l'Homme de Confiance Principal du Stalag VI J

**UNE BONNE ACTION N'A PAS DE PRIX !!**  
**— POURTANT VOUS POUVEZ EN FAIRE DE**  
**NOMBREUSES POUR 50 Pfg. PAR MOIS —**  
**ADHÉREZ A LA MUTUELLE**

# CENTRE D'INFORMATION



## LES CONGÉS PAYÉS

Loi du 20 juin 1936, décrets des 1er août, 26 septembre, 14 octobre 1936, 18 janvier, 30 avril 1937, loi du 13 janvier 1939, décrets des 10 août 1939, 13 avril 1940, lois du 12 avril 1941 et 31 juillet 1942.



Les travailleurs de notre pays à quelque branche d'activité qu'ils appartiennent, ont droit à un congé annuel, tout en continuant à bénéficier des avantages de leur contrat de travail, notamment de leur salaire.

**Bénéficiaires.** — Le droit à un congé annuel payé est accordé à tous les salariés sans distinction, quels que soient leur sexe, leur âge, la nature de leur travail, qu'ils soient ouvriers, employés, compagnons ou apprentis dans l'industrie, le commerce, les professions libérales, l'agriculture, les professions domestiques. Il s'agit

de tout contrat de louage de service, ou contrat d'apprentissage.

**Conditions à remplir.** — Pour avoir droit à un congé annuel payé, le travailleur doit justifier d'avoir été occupé chez le même employeur au cours de l'année de référence, pendant une période de temps équivalente à un minimum de quatre mois de travail effectif.

Par année de référence, il faut entendre la période de douze mois qui va du 1er juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année en cours.

Le minimum de quatre mois peut ne pas correspondre à une durée de travail continue; en cas d'interruption de services, les périodes équivalentes à 4 semaines de travail ou à 24 jours sont comptées pour un mois. Mais on ne prend en considération que le temps de travail effectif, à l'exclusion des jours chômés par suite de maladie, d'accidents... Il est toutefois fait exception pour les périodes de congé payé antérieurement obtenues et les périodes de repos légales de repos des femmes en couches qui sont considérées comme périodes de travail effectif.

**Durée du congé.** — La durée du congé est d'un jour par mois de travail avec maximum de douze jours ouvrables.

Mais le droit au congé ainsi défini par la loi, constitue un minimum. Si les usages ou des conventions collectives prévoient des dispositions plus favorables, le personnel est fondé à s'en prévaloir.

La loi du 31 juillet 1942 a d'ailleurs institué des avantages spéciaux en faveur des travailleurs occupés depuis longtemps dans la même entreprise: elle prescrit en effet que le maximum de douze jours sera augmenté à raison d'un jour ouvrable par période de cinq ans de services chez le même employeur, sans toutefois que cette augmentation puisse porter à plus de dix-huit jours ouvrables, la durée du congé.

Si les usages ou conventions collectives, assurent une durée de congé supérieure à ce délai de dix jours, l'employeur a, en raison des nécessités actuelles de la production nationale, la faculté de faire récupérer sans rémunération, les journées de congé en excédent.

Dans certains établissements, le congé annuel peut être supprimé, en totalité ou en partie, par décision du Secrétaire d'Etat au Travail, prise le cas échéant, sur proposition du Secrétariat d'Etat intéressé, lorsque d'impérieuses raisons d'intérêt national l'exigent. Dans ce cas, la suppression du congé donne lieu à l'attribution de l'indemnité qui aurait été versée au travailleur pendant la durée du congé auquel il avait droit, et qui se cumule avec son salaire normal.

**Indemnité.** — L'indemnité de congé, dans la mesure où la durée de celui-ci n'excède pas douze jours, est égale au vingt-quatrième de la rémunération totale perçue par le salarié au cours de la période prise en considération pour l'appréciation de son droit au congé, c'est-à-dire, que pour chacun de ses jours de congé, le bénéficiaire perçoit une indemnité égale au salaire moyen qu'il a perçu pendant l'année.

Au cas où la durée du congé excède douze jours ouvrables, l'indemnité est proportionnelle à la durée du congé, la base de celui-ci restant la même.

La loi prévoit, d'autre part, que si les usages ou les stipulations des conventions collectives de travail faisaient bénéficier les travailleurs d'indemnités plus élevées, ceux-ci restent fondés à s'en prévaloir.

En tout état de cause, il doit être tenu compte, dans le calcul de l'indemnité, des avantages accessoires et des prestations en nature dont le salarié ne continuerait pas à jouir pendant la durée de son congé.

Les allocations familiales doivent continuer à être versées, de même que les cotisations dues au titre des assurances sociales.

La période des congés est fixée par la convention collective de travail ou par le Comité social, à défaut par l'usage, et en l'absence d'usage, par l'employeur. Elle doit, dans tous les cas, comprendre la période du 1er juillet au 1er septembre.

A l'intérieur de cette période, l'ordre des départs est fixé par les conventions collectives, ou à défaut par les usages, ou par l'employeur.

Le congé annuel ne dépassant pas six jours ouvrables doit être continu. Au-delà de six jours ouvrables, le congé peut être fractionné par l'employeur en deux ou trois parties, mais à la condition qu'une des fractions soit de six jours ouvrables au moins, compris entre deux jours de repos hebdomadaire.

**Résiliation du contrat de travail.** — Lorsque le contrat de travail d'un salarié ayant au moins quatre mois de service effectifs dans la même entreprise est résilié par le fait de l'employeur, si le salarié n'a pas pu bénéficier du congé annuel auquel il pouvait prétendre, il a droit alors à une indemnité compensatrice, à la seule condition que la résiliation ne soit pas provoquée par une faute lourde de sa part.

L'indemnité est calculée comme s'il s'agissait du congé proprement dit. Les travailleurs, dont le contrat de travail est rompu par suite de l'obligation où ils se trouvent d'accomplir un stage dans les chantiers de la jeunesse, ou tout autre service d'intérêt national, ont droit, lors de leur départ, à un congé payé ou à une indemnité compensatrice.

Il en est de même des travailleurs qui résilient leur contrat de travail à la suite de l'attribution du pécule de retour à la terre prévu par la loi du 30 mai 1941, ou pour cause de départ régulier dans une colonie ou un pays étranger.

Une circulaire du 2 octobre 1941, invite les employeurs à examiner avec bienveillance le cas des vieux travailleurs âgés de soixante-cinq ans, qui quittent leur entreprise au moment où ils bénéficient de la retraite des vieux et à leur verser une indemnité de congé au prorata du temps de travail effectivement accompli au cours des douze mois qui précèdent.

**Obligations du bénéficiaire du congé.** — Le travailleur en congé doit, en principe, s'abstenir de tout travail rétribué. Le repos qui lui est accordé trouve sa justification, non seulement dans des raisons de convenances personnelles, mais dans des préoccupations d'hygiène industrielle et aussi de répartition rationnelle de la main-d'œuvre en période de chômage.

Le travailleur s'expose, dans le cas contraire, à diverses sanctions d'ordre pénal et civil.

Cette règle reste inscrite dans la loi. Mais actuellement, le Secrétaire d'Etat au Travail a, non seulement autorisé, mais invité tous les travailleurs à participer dans la mesure de leurs besoins à l'accomplissement des travaux agricoles, étant bien entendu, que ce n'est là qu'une dérogation spéciale et exceptionnelle à un principe qui reste entier et qui reprendra ses droits lorsque la situation du pays sera redevenue normale.

**Régimes d'exception.** — Des réglementations particulières existent pour les professions domestiques, l'agriculture, ainsi que pour certaines professions où le travail, considéré comme saisonnier, comporte des périodes d'interruption: travailleurs des ports, etc...

**Professions domestiques.** — Les domestiques, gens de maison, serviteurs à gages, concierges d'immeubles à usage d'habitation, ont droit à six jours de congé au bout de six mois de service continu chez le même employeur et à douze jours, pour chaque série de douze mois faisant suite à cette première période. L'indemnité est égale au montant des gages, augmenté d'une indemnité forfaitaire pour les avantages en nature: logement, nourriture.

Pendant la durée de son congé, le concierge d'un immeuble à usage d'habitation se fait remplacer par une personne de son choix, mais qui doit être agréée par le propriétaire, lequel est tenu de verser à ce remplaçant une indemnité égale au salaire du concierge.

**Agriculture.** — Les congés payés dans l'agriculture restent régis par le décret du 26 septembre 1936.

Le droit au congé payé suppose au minimum six mois de services continus dans le même établissement, la durée du congé est de douze jours ouvrables au maximum, quelle que soit l'ancienneté du travailleur dans l'établissement qui l'emploie. Les absences de plus de vingt-quatre heures ne peuvent être exigées durant certaines périodes de travaux dont l'importance ou la nature exige la présence du personnel.

L'indemnité journalière est égale au salaire moyen journalier que l'intéressé a ou aurait gagné pendant l'année, toutes indemnités ou primes comprises.

**Caisses de congés payés.** — Dans certaines professions, les travailleurs ne sont pas normalement employés d'une façon continue dans la même entreprise; c'est le cas, notamment, des employés d'hôtel de stations climatiques, touristiques ou balnéaires, des ouvriers dockers, employés aux travaux de chargement ou de déchargement dans les ports, des ouvriers des travaux publics ou du bâtiment, etc...

Ces travailleurs ne remplissent que très rarement les conditions de continuité de services exigées pour le droit au congé payé. Il fallait organiser un système spécial pour ne pas les priver des avantages accordés aux autres professions. C'est à cet effet qu'ont été instituées les caisses de congés payés, auxquelles doivent obligatoirement s'affilier les employeurs des professions intéressées. Ces caisses perçoivent des cotisations calculées d'après les salaires et se chargent de servir aux travailleurs les indemnités journalières leur revenant pendant la durée du congé payé auquel leur donne droit la durée totale du travail qu'ils ont accompli chez leurs employeurs successifs.

**Ouvriers à domicile.** — Le congé n'existe pas généralement sous la forme d'un repos en cours d'année, donnant droit au maintien du salaire. Le donneur d'ouvrage, en vertu de l'arrêté du 13 octobre 1941, s'acquitte de ses obligations en matière de congé payé à l'égard de ses ouvriers et ouvrières à domicile, par le paiement d'une allocation égale à 4 pour cent de la rémunération nette, avant retenues pour assurances sociales et autres retenues légales sur le salaire, en même temps que celui de la rémunération.

LE MUSÉE SOCIAL.

# LES ASSURANCES SOCIALES DANS L'AGRICULTURE



Dans le numéro du mois dernier (15 octobre, n° 53) nous avons parlé des assurances sociales dans le commerce, l'industrie et les professions libérales.

La loi sur les assurances sociales a prévu un régime spécial pour l'agriculture. Le régime d'assurances est ici, non pas toujours obligatoire, mais obligatoire ou facultatif, selon qu'il s'agit de salariés ou assimilés, ou de travailleurs indépendants.

**L'assurance obligatoire.** Pour être assuré obligatoire, il faut :

1° Appartenir à une profession agricole ou forestière ;

2° Être salarié ou travailler pour un ou plusieurs employeurs et recevoir une rémunération supérieure à 1.000 fr. et inférieure à 42.000 fr. en cas de paiement au mois, ou à l'aide de pourcentage sur le chiffre d'affaires, tout maximum étant supprimé si le salaire est payé à l'heure, à la journée, aux pièces ou à la tâche ;

3° Enfin, travailler en France.

Les métayers relèvent de l'assurance obligatoire quand ils ne possèdent pas, lors de la prise en charge d'une exploitation, une part du cheptel mort ou vif supérieure à 10.000 fr., ou quand ils exploitent un domaine dont le revenu cadastral ne dépasse pas 500 fr. Ils doivent également travailler sans le secours de main d'œuvre, sauf celle des membres de leur famille - conjoint, ascendants, descendants, frères, sœurs ou alliés de même degré.

**Cotisation.** Au lieu d'une cotisation proportionnelle au salaire comme dans l'industrie, le commerce et les professions libérales, l'assuré obligatoire agricole est assujéti à une contribution forfaitaire qui est de 10 ou 15 fr. par mois pour les hommes, suivant qu'ils gagnent plus ou moins de 12.000 fr., de 8 fr. pour les femmes, de 6 fr. pour les enfants jusqu'à l'âge de seize ans, avec taux analogues pour l'employeur.

**Prestations.** Le régime est à peu près le même que dans l'industrie, le commerce et les professions libérales. Mêmes bénéficiaires, prestations sensiblement analogues, même durée. L'allocation journalière en cas de maladie est fixée par les caisses d'assurances. Le règlement-type établi à ce sujet par le Ministère fixe le maximum de l'indemnité journalière à 7 fr., en cas d'indemnité uniforme pour toutes catégories ; dans le cas où il y a différence, à 8 fr. pour les hommes, 6 fr. pour les femmes et les enfants.

Cette indemnité ne fait pas obstacle au paiement des allocations familiales. Elle est réduite, en cas d'hospitalisation, dans les conditions indiquées précédemment.

**Maternité.** Comme dans l'industrie et le commerce, les prestations en nature, frais médicaux et pharmaceutiques, sont accordés à la fois à la femme personnellement assurée et aux femmes d'assurés.

Les indemnités journalières pendant les six semaines de repos qui précèdent et les six semaines qui suivent les couches sont fixées au taux des indemnités similaires en cas de maladie.

Les primes d'allaitement sont les mêmes que dans l'industrie et le commerce.

**Invalidité.** Le régime n'est pas le même que dans le commerce et l'industrie. La pension est égale à quinze fois la cotisation annuelle moyenne, avec minima de 800, 700 et 600 fr., suivant que l'assuré justifie de quatre, trois ou deux années de versement.

**Vieillesse.** Mêmes dispositions générales que dans l'industrie et le commerce.

**Décès.** Les bénéficiaires sont en premier lieu : le conjoint survivant, en deuxième lieu, les descendants, en troisième lieu, les descendants à charge. Les prestations comprennent :

Le remboursement des cotisations de vieillesse versées au compte du défunt, s'il avait fait choix de l'assurance à capital réservé ;

Le capital-décès : dix fois le montant de la cotisation portée au compte individuel d'assurance-vieillesse au cours des quatre derniers trimestres civils précédant celui du décès, s'il est subit, ou celui de la maladie ou de l'accident ayant entraîné la mort ;

Les majorations pour enfants : 100 fr. par enfant non salarié, à charge ;

Les pensions d'orphelins, servies aux veuves, mères de trois enfants vivants de moins de treize ans, pour chaque enfant au delà du second et aux orphelins de père et de mère de moins de treize ans, quel qu'en soit le nombre.

Le montant de ces pensions est de 240 fr. par an.

**L'assurance facultative.** Les bénéficiaires doivent remplir les cinq conditions suivantes :

1° N'être pas salarié, par conséquent appartenir aux catégories ci-après : propriétaire exploitant, fermier, métayer possédant une part de cheptel d'une valeur supérieure à 10.000 fr. ou exploitant un domaine dont le revenu cadastral dépasse 500 fr., artisan rural n'employant pas plus de deux ouvriers, femmes des assujettis obligatoires ou facultatifs, membres de la famille de l'exploitant agricole non soumis obligatoirement à la législation sur les accidents du travail ;

2° Ne pas dépasser comme gain annuel 42.000 fr. ;

3° Avoir moins de soixante ans ;

4° Être de nationalité française ;

5° Se soumettre à un examen médical ;

Les assurés doivent s'affilier à une société de secours mutuels pour l'assurance-maladie, maternité et décès, et à une caisse autonome mutualiste pour l'assurance vieillesse.

L'assurance invalidité est exclue.

LE MUSEE SOCIAL.

## Quand nous serons rentrés...

Dans le bulletin du Centre d'Informations n° 7, nous avons publié le texte d'une loi du 28 juin 1943 qui garantit les droits des fonctionnaires prisonniers. Cette loi prévoit également que des emplois seront réservés aux prisonniers qui désirent entrer dans l'administration à leur retour de captivité. Mais aucune demande ne peut être faite actuellement.

Des dispositions légales ont été prises également pour les prisonniers travaillant dans des établissements privés.

À la suite d'une demande que nous lui avons faite, la Maison du Prisonnier de la Seine nous communique les précisions suivantes :

Nous vous signalons un certain nombre de dispositions légales prises en faveur des prisonniers. Nous avons pu constater qu'ils en ignoraient trop souvent l'existence et les avantages.

Tout prisonnier rapatrié, dès qu'il en fait la demande, pourvu que celle-ci soit faite dans un délai de trois mois après la démobilisation, doit être repris par son ancien établissement, que celui-ci soit en sommeil, déplacé, concentré, tant qu'il existe un organisme comptable capable de faire le versement et même si cette entreprise ne peut, en fait, utiliser les services du prisonnier faute d'emploi disponible. Dans ce cas elle lui assure pendant six mois le traitement qu'elle lui donnait avant la guerre, augmenté des relèvements qui ont pu intervenir depuis dans la profession.

Ces frais ne sont pas à la charge de l'entreprise qui a le droit d'en demander le remboursement à la Famille Professionnelle, dans la mesure où ils ne correspondent pas à des services rendus. Le Prisonnier jouit ainsi, même s'il veut changer d'entreprise ou de métier par la suite, d'une période de six mois pendant laquelle il peut chercher en toute sécurité.

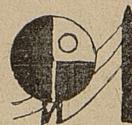
D'autre part, tout prisonnier rapatrié qui, soit pour des raisons physiologiques, soit simplement par goût, désire apprendre un nouveau métier ou "se refaire la main" dans l'ancien peut, dans les six mois qui suivent sa démobilisation ou sa prise en charge par son ancienne entreprise, demander le bénéfice de la READAPTION. Cette réadaptation se fait, soit dans des écoles spéciales, soit dans certains ateliers de grandes usines, soit même directement sur "le tas" dans n'importe quelle entreprise, grâce à un contrat de travail spécial établi par nos soins. Pendant cet apprentissage le Prisonnier continue à toucher au minimum son ancien salaire, ou, s'il y a intérêt, le salaire minimum de la profession dont il fait l'apprentissage.

Les Secrétaires au Reclassement de chaque Maison du Prisonnier sont à même de fournir des renseignements sur ces questions et d'orienter les Prisonniers vers notre organisme : Le Centre Inter-professionnel de Commissions de Reclassement des Prisonniers de Guerre.

La Maison du Prisonnier de la Seine exprime l'espoir que, ces renseignements pourront être utiles à de nombreux camarades et qu'ils les inciteront à profiter du bénéfice de ces dispositions légales dont l'intérêt se fera sentir, surtout en cas de rapatriement général.



## Aux Agents des P.T.T.



Le Comité National d'Assistance aux P. T. T. Victimes de la Guerre, nous communique par une note en date du 17 septembre 1943, qu'il ne lui est plus possible d'adresser des colis de denrées à ses agents Prisonniers de Guerre dont la famille est dans une situation difficile.

"En effet, afin d'assurer une répartition, équitable entre tous les Prisonniers de Guerre, des denrées mises à la disposition des familles par le Gouvernement, pour faciliter la confection des colis destinés aux prisonniers la Direction des Prisonniers de Guerre, par une note n°

108, insérée au Journal Officiel du 28 mars 1943, a indiqué que chaque prisonnier devrait être désormais inscrit dans UNE SEULE ŒUVRE de son choix, par sa famille ou son bienfaiteur.

"En conséquence, pourront seuls désormais, bénéficier de nos envois, les agents des P. T. T. prisonniers pour lesquels nous serons en mesure de fournir la preuve qu'ils ne sont pas inscrits déjà dans un Comité local de leur résidence (Comité d'Assistance ou Croix-Rouge) et à la condition, bien entendu, que nous soyons mis en possession de la carte-colis habituellement détenue par la famille.

Ces mesures ne concernent pas les agents Nord-Africains qui pourront continuer de nous adresser une étiquette mensuelle.

Nous regrettons vivement de nous trouver dans la pénible obligation de suspendre l'envoi de nos colis complémentaires. Nous continuerons de faire parvenir à ceux de nos camarades qui nous en feront la demande, les livres d'études ou de distraction et les revues ou journaux professionnels. Nous envisageons, en outre, d'atténuer les désavantages des mesures précitées en apportant une aide pécuniaire aux familles qui se trouvent gênées pour l'achat de denrées destinées à confectionner les colis.

Soyez assurés de notre constante sollicitude à votre égard.

Le Président : G. FOUGEROU.

## COMPTES EN BANQUE.

La Compagnie Algérienne de Crédit et de Banque, siège social, 50 Rue d'Anjou à Paris, nous prie de vous informer qu'elle tient ses services à votre disposition. Elle pense intéresser particulièrement, outre les ressortissants métropolitains, les Nord-Africains. Ceux qui sont intéressés par cette offre peuvent, soit adresser directement leurs demandes d'ouverture de compte courant, soit passer par nous. Joindre à la demande une déclaration d'aryenneté et un spécimen de signature sur trois feuillets distincts.

Nous rappelons que la Maison du Prisonnier de la Seine se tient à la disposition de tous ceux qui désirent un livret de Caisse d'Épargne ou l'ouverture d'un compte-courant au Crédit Lyonnais. Il est préférable de passer par notre intermédiaire en indiquant l'adresse civile, la profession et en joignant une déclaration d'aryenneté. Indiquer aussi, si les versements qui seront faits, seront susceptibles de retraits avant la fin de la captivité.

La Maison du Prisonnier de la Seine recommande le livret de Caisse d'Épargne qui porte intérêt.



## LES RECORDS

Le Suédois Arne Anderson, compagnon de course de Gunder Haegg, a ravi à ce dernier, il y a quelques temps, le record du monde du 1.500 m. en 3' 45". Auparavant, sur l'excellente piste de Stockholm, il avait abaissé le record du mille (1.609m.81) à 4' 2" 6/10.

Ces performances, qui ont suscité un très gros intérêt dans les milieux sportifs mondiaux, peuvent paraître extraordinaires et pourtant, elles ne sont que le résultat d'un travail patient, acharné, d'un dosage d'efforts extrêmement minutieux. C'est la consécration d'un champion, le triomphe de la volonté, de la ténacité, de la persévérance et de la constance dans l'effort.

Se rend-on bien exactement compte de ce que nécessite la préparation d'un record? Qu'il s'agisse d'un cycliste, d'un coureur à pied, d'un automobiliste ou d'un aviateur, imagine-t-on la somme de courage, de vouloir qu'il lui faut pour mener à bien sa tentative?

Tout s'efface devant la hantise du record. D'abord, la préparation physique. Le corps humain est une machine: il s'agit de lui faire rendre son maximum. Il faut l'amener, petit à petit, au summum de la forme. Préparation longue, fastidieuse, parfois démoralisante. Il faut mener une vie calme, rangée, ordonnée, méthodique; pas d'excès, pas d'abus, mais être chaste, tempérant.

Ce sont des conditions que doit observer celui qui veut s'attaquer à un record. Ensuite seulement, le champion peut envisager la tentative.

S'il dépend d'une machine, il doit, comme à son organisme, lui faire donner le meilleur d'elle-même. Le choix du matériel, de l'équipement s'avère difficile, toujours coûteux. Puis, il faut attendre les conditions atmosphériques favorables. Longue attente et déprimante pour le champion qui se sent "fin prêt".

Et le grand jour arrive. Tous les atouts sont dans le jeu de l'athlète. Il va tenter la grande chose. Personnellement, je n'ai jamais assisté à une tentative de record, mais j'imagine aisément quel doit être l'état d'esprit du champion au moment où, il s'élance pour la lutte contre le temps l'obstacle ou la distance. La concentration est alors indispensable. Fruit d'un effort cérébral violent, la concentration permet au champion de s'isoler mentalement, d'oublier tout ce qui l'entoure: public, bruits et diverses contingences. Il ne pense qu'à une chose: le but à atteindre.

Comme il doit se sentir petit, l'athlète, au milieu du stade, écrasé par la foule, obsédé par son record!

Il va partir, il part, il est parti. Hale-tante, muette, debout, la foule assiste à la lutte; il semble qu'elle veuille porter l'athlète, lui venir en aide, et lorsqu'il triomphe, une immense clameur monte, l'oppression cesse, et, devant ce spectacle d'un homme luttant jusqu'à l'extrême limite de ses forces, elle comprend et laisse déborder son enthousiasme.

Mais, pour une tentative qui réussit, combien y en a-t-il qui échouent? Pourtant, le vrai champion ne se laisse pas abattre, il recommence, patiemment, sans se soucier de l'opinion parfois railleuse. Et quelle joie lorsqu'il réussit.

Si l'on examine les records du monde de course, ils nous laissent rêveurs. Courir le 100 m. en 10' 2/10 constitue une performance extraordinaire et, pourtant, demain peut-être, un autre peut faire mieux que Jess Owens. On criera au miracle et on attendra... la chute de ce nouveau record. Jusqu'où cela ira-t-il? Il faut bien admettre qu'un jour on arrivera à atteindre un plafond. Dans les sports nécessitant une machine, on peut admettre que le progrès donnera toujours la possibilité d'un perfectionnement et par suite d'une amélioration du record, mais, à quelles limites s'arrêteront le coureur, le lanceur, le sauteur? Quelles surprises nous réservent-ils encore? Amis lecteurs je vous laisse le soin d'y réfléchir.

Si les champions ont beaucoup d'amis, d'admirateurs fervents, de "supporters" passionnés, ils ont aussi des adversaires, des détracteurs qui disent, avec une petite moue de commisération: "Peuh! ce ne sont même plus des hommes, ce sont des machines! Ils ne vivent pas; ils ne profitent pas de la vie, puisqu'ils ne peuvent pas faire cela, manger ceci".

D'accord, mais, si les champions sont obligés de se priver, ils ont en revanche la belle satisfaction de se dire: "Il n'y a qu'un au monde qui fasse cela et c'est moi!" Fierté, orgueil, peut-être, mais n'est-ce pas légitime? Et comment ne pas enlever son chapeau devant l'athlète qui saute 2 m. 10 en hauteur, franchit 8 m. 13 en longueur? Admirons-les et ne les critiquons pas.

Combien de fois entend-on dire par des gens qui ne connaissent rien en matière de sport et en parlant d'un champion: "C'est un fou!" Eh! oui, il est fou, si c'est être fou qu'aimer le sport, la lutte, et vivre la folie si elle permet à la France d'avoir encore des hommes comme Jean Bouin, Lado-mégue, Richard, Archambaud, Delmotte, Arnoux, Paillard, etc., et qui nous ont valu l'estime, l'admiration et l'envie des nations étrangères.

Guy SIMON.

## LE STALAG VI J REND VISITE AU STALAG VI F

Pour la première fois, il a été possible d'organiser une rencontre sportive inter-stalags. Mais, il y eut des émotions. Le VI F attendait le VI J cependant que le VI J attendait le VI F pour le même jour. Heureusement, tout put être arrangé en temps voulu et le dimanche 17 octobre, l'équipe première de foot-ball, les meilleurs joueurs de ping-pong de Krefeld et les quelques invités se rendirent à Bocholt.

Au départ, le moral du VI J était bon, mais il demeurait quand même une certaine appréhension, un doute. Si le Stalag VI J est plus important que le Stalag VI F, le camp de Krefeld-Fichtenhain est plus petit et moins peuplé que celui de Bocholt. Le champ de sélection est donc plus restreint et sont plus minces les possibilités de trouver de bons éléments! Cela inquiétait un peu nos sportifs.

L'arrivée à Bocholt se fit avec le soleil.

Maurice Duperray, l'homme de Confiance Principal du Stalag VI F nous souhaita la bienvenue et les sportifs nous offrirent un café chaud fort apprécié.

### Ping-Pong.

Tout de suite après, commencèrent les épreuves de ping-pong. La rencontre se joua sur sept parties: 5 en simple et 2 en double.

Première partie, Copin se fait battre. Cela commence mal pour le VI J, et ce n'est pas fini! Boutet se fait battre, Jean se fait battre. 3 à 0 pour le VI F. Il ne faut plus perdre une partie. Nous pensons que c'est encore

possible. Marzolf et Simon, nos deux meilleurs joueurs ne se sont pas encore produits. Las! Simon se fait sortir en 3 manches. Nous ne pouvons plus gagner mais nous pouvons sauver l'honneur. Il nous faut aussi abandonner cet espoir! En dépit d'une très belle défense, Marzolf s'incline devant Bigourd, après 5 manches et nos deux équipes de double ne peuvent triompher. Pourtant avec un peu de chance, Marzolf-Jean aurait pu nous valoir ce point de consolation.

L'équipe du VI J peut dire qu'elle manquait d'entraînement, la salle de ping-pong de Krefeld étant transformée en dortoir, mais la plus belle excuse que puissent invoquer ses membres est de reconnaître qu'ils ont été battus par plus forts qu'eux. Et contre la qualité il n'y a rien à faire!

Un déjeuner copieux et savoureux fit oublier à tous l'amertume de la défaite.

### Foot-Ball.

Et c'est plein d'optimisme que joueurs et "supporters" se rendirent sur le terrain.

Le VI F a Fiévet, joueur professionnel du Havre A. C.

Le VI J avait André Cheuva. Celui-ci a regagné la France depuis longtemps déjà, mais en laissant à l'équipe un esprit, une tactique et une méthode. Simon et ses coéquipiers ont retenu la leçon; c'est tout à leur honneur. Ils reconnaissent bien volontiers tout ce qu'ils doivent à leur aîné et lorsqu'ils parlent de lui, ce qui arrive souvent, c'est en des termes où percent toujours l'affection et l'admiration.

Mais revenons à la partie. Présentation impeccable des équipes. Le VI F est en culotte bleu-foncé, maillot clair, le VI J en culotte noire, maillot rayé noir et blanc. L'équipe visiteuse reçoit une gerbe de fleurs et perd le "toss".

Après dix minutes de jeu, Zamperetti est devant les buts du VI F. On croit qu'il va botter, les deux arrières sont sur lui, mais il laisse passer le ballon qui va à Simon démarqué. Un but pour le VI J. Cela va mieux qu'au ping-pong. Le VI J domine et Zamperetti marque le second but. Le VI F réagit et Despons, l'ailier droit, marque. Dès la remise en jeu, le VI J descend, Zamperetti a le ballon, le portier hésite et c'est le troisième but.

En deuxième mi-temps, la pression du VI J s'accroît. Pourtant les descentes

du VI F sont dangereuses. Mais la défense de Krefeld, Bonneton, Sévin, Leblanc, ne laisse rien passer. Les demis, Guéguen, Bonanséa, Donati, lancent de nouveau leurs avants à l'attaque. Simon marque le quatrième but et chacun attend le cinquième. Joseph, Mathal, Zamperetti, Degrugilliers, Simon, bottent mais trop haut ou à côté. Maillet, le gardien du VI F est plus sûr qu'en première mi-temps et c'est Bocholt, encore par son ailier droit qui marque le dernier point.

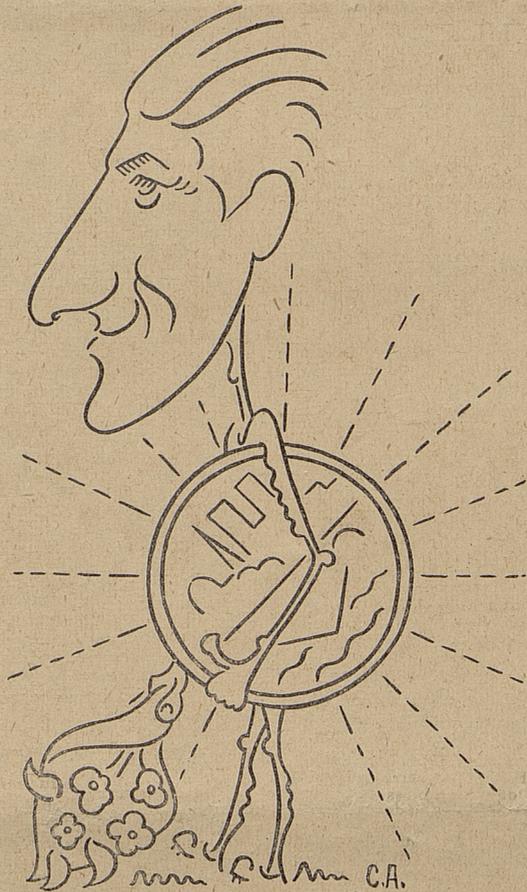
Partie agréable à suivre et succès mérité du VI J. Un dîner, avec toasts, allocutions, échanges de souhaits et une délicieuse crème au chocolat, termina cette très belle journée.

Sur le chemin du retour, les sportifs se déclaraient enchantés de l'accueil de leurs amis de Bocholt.

La revanche est fixée au 7 novembre sur le terrain de Krefeld,

Le Spectateur.

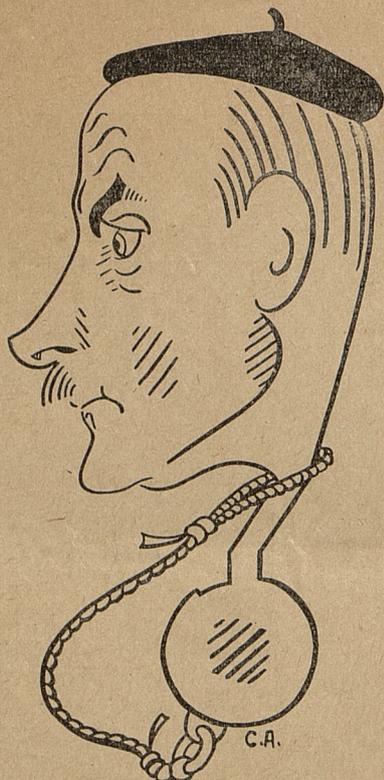
➔ Voir en page 8 les résultats techniques de cette journée et les autres résultats sportifs. ➔



Guy SIMON

Vainqueur du Challenge de la Ville de PARIS

SPORTS (suite)



Henri FABRE

Délégué sportif du Stalag VI J. — Arbitre Officiel.

Résultats Techniques de la Rencontre VI F - VI J

Ping-Pong.

Le Beroyer (VI F) bat Copin (VI J) 21-29 21-16 21-19.  
Lapoule (VI F) bat Boutet (VI J) 21-14 21-17 21-14.  
Bouchard (VI F) bat Jean (VI J) 22-20 21-10 20-22 21-11.  
Florentin (VI F) bat Simon (VI J) 21-19 22-20 21-12.  
Bigourd (VI F) bat Marzolf (VI J) 15-21 21-14 11-12 17-21 21-13.  
Ferré-Fabry (VI F) bat Simon-Boutet (VI J) 21-15 21-12 21-9.  
Caussade-Cathala (VI F) bat Marzolf-Jean (VI J) 26-24 21-18 19-21 21-12.  
Stalag (VI F) bat Stalag (VI J) par 7 victoires à 0.

Foot-ball.

Composition des équipes

**VI F.** Maillet, Picq, Vincelens, Joly, Fiévet (cap.), Brossard, Despons, Dupouez, Doleson, Lefèvre, Sart.  
**VI J.** Bonneton, Leblanc, Sévin, Donati, Cuéguen, Bonanséa, Degrugilliers, Simon (cap.), Zamperetti, Mathal, Joseph.  
Stalag (VI J) bat Stalag (VI F) par 4 à 2 (mi-temps : 3 à 1).

Kommando 1112. Mettman.

Le dimanche 24 octobre à Velbert, l'équipe de foot-ball du Kdo. 1112 a rencontré l'équipe du Kdo. 1529 qui passe, à juste titre, pour une des meilleures équipes de la région. La partie débuta à une allure endiablée. Après dix minutes de jeu, le goal de Mettman avait été chercher deux fois la balle dans ses filets. Mais, loin de se décourager, Mettman contracta avec ardeur et met la défense de Velbert sérieusement à l'épreuve, pour, finalement, marquer un joli but avant la fin de la première mi-temps. La deuxième mi-temps, encore plus rapide que la première, est un véritable feu d'artifice de part et d'autre. Les joueurs se dépensent sans compter. Velbert marque un troisième but sur coup franc. Quelques instants après, Mettman décidément en belle forme marque à son tour et la partie se termine sur le score de 3 à 2 en faveur de Velbert qui mérite bien sa victoire.

Félicitons tous les joueurs pour leur belle exhibition et espérons que l'équipe de Mettman justifiera la confiance placée en elle par tous les sportifs du kommando.

P. S. Un tournoi de Noël est organisé pour les équipes de la région. Velbert, Langenberg, Mettman, Heiligenhaus et d'autres encore se mesureront amicalement.  
R. Eggensieeler.

Kommando 178.

Le 31 octobre, le Kdo. 178 recevait le 176. Après une partie âprement disputée, le 178 l'emporta par 3 à 2. Plusieurs titulaires manquaient dans chaque équipe. Il serait intéressant de voir les deux kommandos s'affronter au complet. Souhaitons que cette rencontre nous soit offerte au plus tôt.

Kommando 1912.

19 septembre. 18<sup>o</sup> Bat. Schmachendorf bat Kdo. 1912 Lirich par 5 à 3. Très belle partie de l'équipe de Lirich qui se dépensa sans compter devant la scientifique équipe du 18<sup>o</sup> Bat. Parmi les joueurs de Lirich, Auguste Louis fut surprenant de vitalité, d'adresse, Devalois toujours excellent et le régulateur de l'équipe, Larbit, travailleur et feinteur en diable et Reby, toujours aussi sûr.

Une gerbe fut offerte à Lirich qui la déposa sur la tombe de nos camarades décédés en captivité.  
Victor Alloy.

la pire des décadences n'est point celle qui naît d'un excès de raffinement dans une élite, mais de la vulgarité et de la méchanceté générales.

Maurice MARTIN du GARD.

Championnat d'Oberhausen.

10 octobre 1943. Kdo. 1909 Babcock et Lirich 1912 2 à 2. Le coup d'envoi est donné par Babcock qui, de suite, amorce de belles descentes mais se heurte à une défense serrée de Lirich. La première mi-temps est nettement en faveur de Babcock qui arrive aux citrons, manquant, avec 2 buts.

A la reprise c'est Lirich qui domine. Nos excellents inters, Bobby et Larbit font un travail formidable et Leclercq marque un but de toute beauté. Puis Grare marque un autre but, refusé par l'arbitre pour hors jeu. L'équipe de Lirich donne à fond et Bobby marque le plus beau but de la partie. Notre capitaine Alloy, toujours jeune, emmène ses joueurs, mais plus rien ne sera marqué. Arbitrage impartial. Bonne partie de l'équipe de Lirich en nets progrès. A Babcock, l'arrière droit fit une remarquable partie.  
Auguste-Louis Henri.

Kommando 843.

Dimanche 26 septembre. Après un match nul (1 à 1) contre la réserve du Stalag et deux victoires consécutives sur les Kdos 842 (3 à 0) et 837 (5 à 1) le F. C. 843 vient de remporter une nouvelle victoire (2 à 0) sur le Kdo. 860. Félicitations à tous les joueurs du 843 et spécialement à leur capitaine Magdelain. Mention spéciale pour le camarade Abad du 841 qui contribua à notre victoire. Excellent arbitrage du camarade belge Massin du 860.

Les Kdos. désireux de rencontrer le 843 sont priés de se faire connaître le plus tôt possible.

Kommando 633.

18 6 43	Bat. 9	— 633 1	: 1 à 0	25 6 43	633 1	— 704	: 2 à 1
1 8 43	633 1	— Bat. 9	: 1 à 1	15 8 43	633 1	— 503	: 3 à 1
5 9 43	633 1	— Gerresheim	3-2	12 9 43	633 1	— Bat. 36	: 4 à 1
3 10 43	633 1	— Bat. 3	: 3 à 2	10 10 43	633 1	— A.L.P.	: 3 à 2
				10 10 43	515 2	— 633 2	: 3 à 2

Secteur de Weyer-Solingen.

Championnat. Le Championnat de Weyer-Solingen se poursuit. Au 31 octobre le classement des équipes s'établit comme suit :

Équipes I : 1<sup>o</sup> Weyer 20 p. — 2<sup>o</sup> Stamm 17 p. — 3<sup>o</sup> Immigrath 16 p. — 4<sup>o</sup> Kattenberg 13 p. — 5<sup>o</sup> Buchenhoff 12 p. — 6<sup>o</sup> Meiseche 10 p.

Équipes II : 1<sup>o</sup> Stamm 19 p. — 2<sup>o</sup> Weyer 14 p. — 3<sup>o</sup> Kattenberg 13 p. — 4<sup>o</sup> Meiseche 10 p. — 5<sup>o</sup> Buchenhoff 9 p.

Le dimanche 24 octobre les équipes I et II de basket-ball de Solingen ont battu les équipes I et II de Dusseldorf par 24 à 22 et 15 à 19.

Au Stalag.

L'équipe de basket-ball avec Fauquet, Cressin, Casinelli, Anselin, Freycon, continue la série de ses succès. Le 3 octobre, victoire sur le Bat. 16 par 51 à 12 et le 31 octobre, victoire sur le Kdo. 503, pourtant équipe redoutée et redoutable, par 34 à 18.

Le foot-ball a de nombreux adeptes au Stalag. Un championnat entre les divers services est organisé et réservé, en principe, à ceux qui ne savent pas jouer. Le spectacle promet d'être fort plaisant à suivre et les courbatures sont déjà très bien portées. Les vétérans (plus de 35 ans) se sont mesurés en une partie amicale qui ne manqua pas de pittoresque.

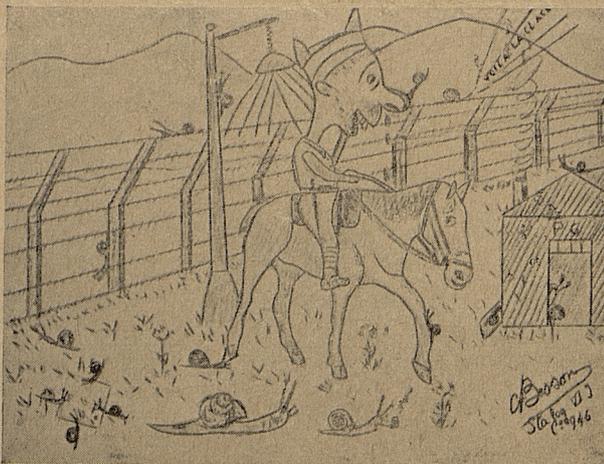
Ceux qui savent jouer continuent à pratiquer leur sport favori. L'équipe seconde rencontra la sympathique équipe du Kdo. 178 et la battit par le score sévère de 6 buts à 0. A la décharge du 178, disons qu'il lui manquait plusieurs titulaires.

Résultats.

9 octobre : Stalag (1) bat Kdo. 605 (1) par 9 à 3  
Stalag (2) bat Kdo. 605 (2) par 1 à 0  
17 octobre : Stalag (1) bat Stalag VI F par 4 à 2  
24 octobre : Stalag (1) bat Sélection Uerdingen par 3 à 1  
Stalag (2) bat Kdo. 178 par 5 à 0  
31 octobre : Stalag (1) bat Bataillon 16 par 5 à 0  
Kdo. 503 bat Stalag (2) par 3 à 2



VISION D'AVENIR



ou l'ex K. G. d'un Pferd-Kommando, revenu dans sa Bourgogne natale.

# Association d'Entr'aide et d'Assistance DES PRISONNIERS DE GUERRE DU STALAG VI J

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RESTREINTE DU 25 OCTOBRE 1943

## COMPTE-RENDU



Le Président Edouard QUIDEL, Homme de Confiance Principal du Stalag, ouvre la séance à 20 h. 10, en présence de 47 membres. Le quorum n'est pas atteint, mais le Président fait connaître à l'Assemblée que le Conseil d'Administration a décidé de ne pas suspendre la séance comme il est prévu à l'article 8 des Statuts, les circonstances exigeant une délibération rapide. Il félicite le Trésorier OZERE pour l'activité qu'il déploie, et remercie Robert BAILLY, Commissaire aux Comptes, pour son dévouement à la Mutuelle.

Il passe ensuite la parole au Vice-Président Trésorier pour la lecture du Procès-verbal de la dernière Assemblée, qui est adopté à l'unanimité. OZERE donne ensuite un compte-rendu de l'activité de l'Association au cours du troisième trimestre 1943, deuxième trimestre de l'exercice. Le récents réorganisation des Compagnies ne lui a pas permis de procéder au pointage des Membres avec une rigoureuse exactitude, mais il indique que l'effectif de 11.500, constaté au dernier recensement, n'a pas subi de sérieuses modifications. La transformation de 5.000 camarades des kommandos n'a pas altéré l'esprit de solidarité qui les anime, et, si quelques rares déflections ont été enregistrées, elles sont comblées par les adhésions nouvelles, peu nombreuses, mais constantes toutefois. Il dit son regret de constater l'indifférence de près de la moitié des prisonniers du Stalag que les succès obtenus par notre Association n'ont pas encore convaincus. Les résultats qui vont être commentés plus loin, et qui dépassent les prévisions les plus optimistes, les inciteront-ils à se départir de cette indifférence sans laquelle notre action se trouverait doublée ? Souhaitons-le, il n'est jamais trop tard.

OZERE rend compte ensuite des difficultés éprouvées par les Centres d'Entr'aide en France, faisant ressortir les conséquences qu'entraîne pour nous la décision de Monsieur le Commissaire Général aux Prisonniers de Guerre rapatriés et aux Familles des Prisonniers de Guerre d'annexer à ses services les Centres nés de notre action mutualiste.

L'application de cette décision équivaudrait à un contrôle absolu de notre action par le Commissariat Général. Ce contrôle, nous ne pouvons le tolérer que des Membres qui ont confié au Conseil d'Administration la mission de répartir les fonds provenant de leur générosité. Le Conseil responsable de la gestion de ces fonds devant l'Assemblée, estime ne devoir des comptes qu'à celle-ci. Il redoute, en outre, de voir les noms des Familles nécessiteuses, inscrites à notre Caisse d'Assistance et secourues avec la plus grande discrétion, jetés en pâture à la curiosité administrative. C'est pourquoi il a estimé de son devoir d'attirer la bienveillante attention de Monsieur le Maréchal PETAIN sur la situation délicate qui nous est faite. C'est là l'origine de la lettre publiée dans le "Nouvelliste" (1) qui, sans aucun doute, est l'exact reflet des sentiments de tous les Sociétaires.

Le Trésorier indique ensuite que des mesures ont été prises pour sauvegarder l'indépendance de l'Association sans pour cela entraver son action. Il dit son espoir en la haute compréhension de M. le Maréchal Pétain, qui ne cesse de nous témoigner les marques de sa sollicitude, et qui saura amener une détente qui nous permettra de revenir à la formule des Centres d'Entr'aide, la meilleure évidemment, à condition qu'elle réponde à nos aspirations. Il remercie les camarades du Centre de Paris qui, vivement émus par la décision de M. le Commissaire Général, ont attiré l'attention de celui-ci sur les conséquences qu'elle risquait d'entraîner.

### Rapport financier du Trésorier

OZERE présente les résultats obtenus depuis la création de l'Association :

Recettes :	2.154.971 fr. 60
Dépenses :	1.771.806 » 80
Les recettes du trimestre se sont élevées à	494.778 » 20
et les dépenses à	550.063 »
Il reste à répartir 383.164 fr. en cours d'acheminement en France.	
Les dépenses sont les suivantes :	
Secours directs :	190.786 fr.
Secours en France :	1.524.676
Colis gratuits :	49.820
Couronnes :	5.440
Pertes et Profits :	1.084 fr. 80

Les secours en France s'élèvent à 1.524.676 Fr., qui se divisent comme suit : 3 secours de 400 francs, 40 de 500, 292 de 600, 358 de 800, 461 de 1.000, 84 de 1.200, 111 de 1.500, 79 de 2.000, 1 de 2.500 et 31 de 3.000, plus 60.000 francs mis à la disposition du Centre d'Entr'aide pour secours urgents.

### 698 familles sont secourues régulièrement

Deux cents quatre-vingt-sept l'ont été 1 fois ; 227, 2 fois ; 70, 3 fois ; 43, 4 fois ; 32, 5 fois ; 25, 6 fois et 4, 7 fois.

Les collectes effectuées dans les kommandos au profit des familles de camarades décédés, et transmises par les soins de la Mutuelle s'élèvent à 705.851 fr. 60.

OZERE voudrait citer les kommandos qui ont ainsi mis leur générosité à contribution. Ils sont trop. Qu'ils sachent, en tous cas, que nous nous inclinons devant la grandeur de leur esprit de solidarité. Il cite à l'ordre du jour tous ceux qui, par des dons, ont, au cours du trimestre dernier, augmenté les ressources de notre Caisse ; entre autres : La cantine du Stalag, les kommandos 1103, 176, 1611, 1322, 1912, 826, 1414, 503, ainsi que les spectateurs de la journée sportive " André Cheuva ".

Le Trésorier signale ensuite que les allocations reçues de l'Oflag VI D, se montent aujourd'hui à 406.000 fr. Il dit sa certitude d'être l'interprète de tous en adressant à M. le Colonel Meunier et à MM. les Officiers de l'Oflag VI D, ses remerciements les plus sincères pour la sollicitude qu'ils ne cessent de témoigner aux nécessiteux du Stalag.

La parole est donnée à Robert Bailly, Commissaire aux Comptes qui expose et commente les divers éléments du Compte de Gestion et du Bilan ci-après :

### Compte de gestion au 30 septembre 1943

RECETTES		DEPENSES	
Solde du Cpte de gestion au 31 Mars 1943	352.974,10	Secours directs	96.154
Cotisations	660.299	Secours en France	842.200
Dons divers	85.401,20	Colis gratuits	40.200
Vente des insignes	43.180	Règlement des insignes	12.180
Dons de l'Oflag VI D	234.000	Couronnes	2.240
Intérêts s. Cpte de Bque	1.968,90	Frais de Bque et agios	1.684,40
	1.377.823,20	Excédent de recettes	383.164,80
			1.377.823,20

### Bilan au 30 septembre 1943

ACTIF		PASSIF	
Caisse	101.013,20	Solde du Cpte de gestion	383.164,80
Banque	502.175,20	Opérations pour le Compte des tiers	218.623,60
Comptes d'ordre		Colis payants	1.400
Oflag VI D, dons	406.000	Comptes d'ordre	
C. E. Paris, avance	60.000	Oflag VI D, versements	406.000
	1.069.188,40	C. E. Paris, provision	60.000
			1.069.188,40

Chaque poste du Compte de Gestion et du Bilan est détaillé par BAILLY, qui en explique le fonctionnement et établit des comparaisons avec les postes correspondants du trimestre précédent. Il insiste sur le fait que notre Association semble avoir atteint son rendement maximum tant les chiffres des deux derniers trimestres se touchent de près. Le Commissaire aux Comptes termine en ces termes : " Disons enfin, mes chers camarades, que la vérification des comptes de notre Mutuelle n'attire de ma part aucune observation, si non que les opérations sont parfaitement et régulièrement enregistrées. Je vous engage, dans ces conditions, à les approuver purement et simplement. "

L'exposé de Robert BAILLY est salué de vifs applaudissements et c'est à l'unanimité de l'Assemblée que les comptes du troisième trimestre 1943 sont approuvés.

**Propositions diverses.** Robert BAILLY demande que l'article 12 des Statuts qui porte sur la dissolution de l'Association à la cessation des hostilités soit modifié. Il fait ressortir les difficultés de liaison auxquelles ne manquera pas de se heurter le Conseil d'Administration, chargé de cette dissolution et de la liquidation des fonds non distribués. BAILLY demande en outre de quelle façon le Conseil envisage de répartir ces fonds. OZERE répond que l'éventualité est en partie prévue et que le Centre d'Entr'aide de Paris possède sans aucun doute des archives qui permettront de répartir les fonds disponibles aussi judicieusement qu'ils le seraient par nos soins. BAILLY fait remarquer que, sans mettre un instant en doute la compétence du Centre, il serait préférable de confier cette mission de liquidateur à un membre du Conseil, et propose OZERE, parfaitement au courant de la question, connaissant tous les dossiers, connu de la majorité des Membres et ayant toute la confiance de l'Assemblée.

Le président QUIDEL demande aux membres présents s'ils voient des modifications à apporter à cette proposition. Le Lieutenant BORDERIE, aumônier général du Stalag, après s'être fait préciser la situation de l'Association vis-à-vis du Centre d'Entr'aide, appuie la proposition de BAILLY. Mise aux voix, cette proposition, modifiant l'article 12 des Statuts et désignant OZERE comme liquidateur unique, est adoptée à l'unanimité et résumée comme suit :

**Résolution unique.** — Article 12 des Statuts — Additif : Les fonds pouvant rester disponibles seront répartis entre les familles nécessiteuses inscrites à la Caisse de Secours par les soins de Fernand OZERE, Maréchal-des-Logis-chef, Vice-Président-Trésorier de l'Association. Celui-ci sera valablement déchargé de ses fonctions de liquidateur et de la gestion des fonds disponibles par la répartition de ceux-ci, comme il est dit à l'article 13 ci-dessous, qui vaut pour le liquidateur unique comme pour le Conseil d'Administration.

OZERE remercie vivement l'Assemblée de la confiance qu'elle lui témoigne et lui donne l'assurance que la liquidation sera faite selon ses desirs, souhaitant de s'adonner à cette tâche dans le plus bref délai.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h. 15.

Le Vice-Président-Secrétaire :  
J. DOYE.

### OPINION D'UN CAMARADE.

**Promotion.** — La captivité qui nous retient ici depuis trois ans, pèse lourdement sur l'avenir de beaucoup d'entre nous par le fait qu'elle suspend leur activité civile ou militaire et par là même qu'elle suspend leur avancement. C'est un obstacle à l'amélioration de leur situation personnelle.

Eh bien ! nous avons la joie de voir certains d'entre nous, mûs par une noble émulation, « prendre » un ou plusieurs grades supérieurs. Emus de voir réparées ainsi tant d'injustices, nous n'osons pas généralement féliciter ces « frais promus » comme il conviendrait, de vive voix. Tel qui a quitté son kommando, sans grade, se retrouve sous-officier dans un kommando voisin ; tel autre tente une évasion, avec les insignes de brigadier et se retrouve au Stalag, promu sous-officier.

Bravo ! Félicitations ! Mais un peu d'audace, que diable ! Et à quand la première translation dans un Oflag ?

H. BLIN, kommando 633.

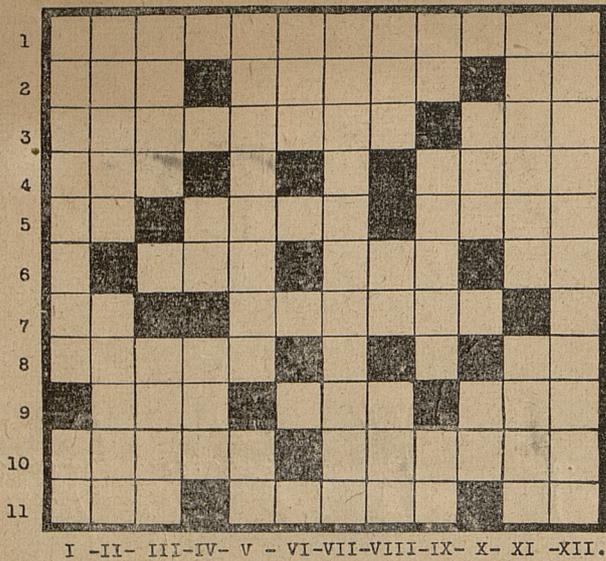
### ETOURDERIE.

— Vite docteur... C'est un pauvre homme qui vient de se faire couper les deux jambes !

— Dites-lui d'entrer ! » PIOT Yves, 39.046 VI F, Kdo. 1407.

(1). Nouvelliste n° 53 du 15 octobre 1943.

# NOTRE CONCOURS DE MOTS CROISÉS

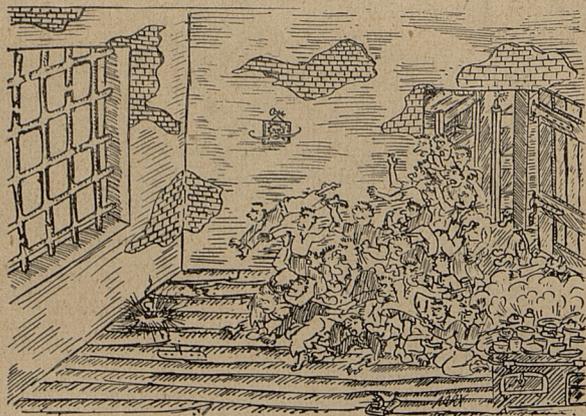


## Poésie

### LE VIEUX CLOCHER

Aux heures cruelles  
j'évoque l'image naïve et touchante  
de mon vieux clocher  
carré,  
doux géant pensif et familier qui, jouant  
avec les nuages, de sa girouette rouillée  
parfois les accroche au passage,  
tandis que la vieille cloche un peu fêlée,  
hésitant à sonner l'heure,  
telle une aïeule indulgente et discrète,  
retient un instant sa voix chevrotante  
pour ne pas troubler l'amoureux ramage  
d'un pigeon ramier,  
qui,  
tendrement,  
roucoule à sa compagne  
au bord de la crevasse  
du vieux clocher  
carré.

Robert TERRISSE, au Kdo. 1.905.  
En captivité, février 1943



LA COURSE AUX TRESORS 43

LA COURSE AUX TRESORS 43.



## Règlement de notre deuxième Concours de Mots Croisés

### HORIZONTELEMENT

1. Désordre. — 2. Particule électrisée. Qui sert à calfeutrer. Il est bon ou mauvais. — 3. Substance visqueuse de certains végétaux. Du verbe vêtir. — 4. Ouverture par où coule l'eau qui fait marcher un moulin. Nettoie. — 5. Préposition. Principe de vie. Gout. — 6. Laïque. Article. Deux lettres d'une grande ville de France. — 7. Métal. Etat connu des spirites. — 8. Fait son testament. Terminaison de mots latins. — 9. Elle peut être courte ou longue. Marque bien connue en France. Point cardinal. — 10. Ce qui est dû tous les ans sur des fonds placés. Du verbe usiner. — 11. A de la hardiesse. Qui concerne les mœurs. Espèce d'arbre toujours vert.

### VERTICALEMENT

I. Colifichet. Lettre grecque. — II. Ville de Normandie. Imagination sans fondement. — III. Espèce de léopard. Première partie d'une locution latine. — IV. Deux voyelles. Débris de vase. — V. Temps qu'on ne peut définir. Deux lettres d'un grand port français. — VI. Attache. — VII. Qui trace des règles. — VIII. Epoque. Pronom personnel. Du verbe oser. — IX. Préfixe péjoratif. Fatiguée. Pronom personnel. — X. Petit fleuve français. Sur la rose des vents. — XI. Tache naturelle de la peau. Du verbe user. — XII. A contretemps.

Pour participer à notre deuxième concours de mots croisés, il faut nous retourner résolu le problème posé ci-dessus et répondre aux deux questions qui suivent :

1. Combien de fois, le mot répondant à la première définition du 9 horizontalement, est-il contenu dans les dix pages du journal ?
2. Combien de camarades répondront exactement à la question précédente ?

**Prix.** — Dix prix seront distribués :

Dix premiers prix de 2 paquets de cigarettes chacun.

### Résultats de notre Premier Concours de Mots Croisés (Septembre 1943)

Nous avons reçu cette fois seize réponses. Dix prix seulement étant prévus, six camarades ne recevront rien. Nous leur souhaitons meilleure chance pour notre deuxième concours.

#### SOLUTION DU PROBLEME DE MOTS CROISÉS

**HORIZONTELEMENT.** — 1. Eole. A.ès. — 2. Ouvriers. Ni. — 3. Sien. — 4. Entreprise. — 5. E.O. — 6. Cultiver. — 7. La. Lois. — 8. Agricole. Dé. — 9. Terre. René. — 10. Arles. RM. — 11. Relief. — 12. Etat. Admise.  
**VERTICALEMENT.** — I. Nomenclature. — II. Age. Et. — III. — Evi. — RR. La. — IV. Or. Roc. Irait. — V. Liée. Ulcère. — VI. EE. Pal. LF A. — VII. LRE. — VIII. As<sup>m</sup>illées. — IX. Is. Vo. — X. Enée. Eider. — XI. Sin. Erse. Mie.

Une erreur d'impression nous a fait omettre la troisième définition du 9 vertical. Nous nous excusons de cette erreur que nos lecteurs ont tous rectifiée.

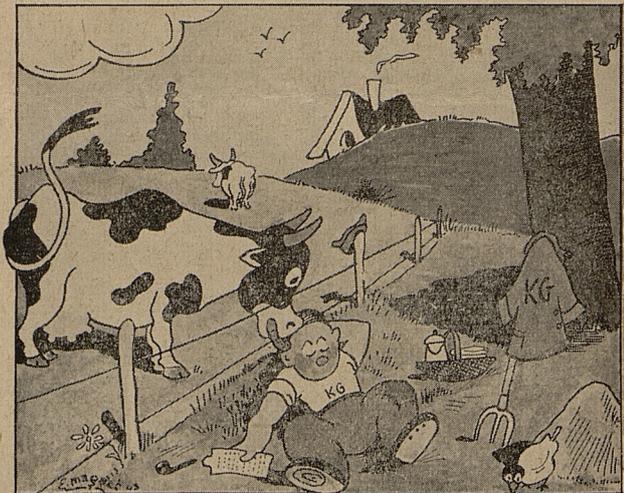
Les onze mots suivants : Nomenclature, Ouvrier, Entreprise, Cultiver Agricole, Terre, Relief, Etat, Admise, Assimilées, Lois, ont été pris dans l'article « Les Jardins Ouvriers », page 4.

Paul Guyot, l'auteur de ce problème de mots croisés a mis 6 h. 28 m. 32 s. pour le composer.

Les cinq premiers prix de 2 paquets de cigarettes sont attribués à Turpin Jean, 11.396 VIB, kdo. 837, 0 faute ; Douzenel, Stalag, 0 faute ; Cabanes Pierre, 38.238, kdo. 1905, 1 faute ; Gorse, Stalag, 1 faute ; Rairiau, 26.323, kdo. ?, 2 fautes et qui s'approche de 2 h. 48' 22" du temps réel.

Les cinq seconds prix d'un paquet de cigarettes sont attribués à Grioux Denis, 26.287, Kdo. 1756, 2 fautes et à 3 h. 52' 52" du temps réel ; Mairey René, 124-14.680, kdo. 1905, 2 fautes et à 3 h. 58' 4" du temps réel ; Blanc Pierre, 34.542, kdo. 1756, 2 fautes et à 4 h. 19' 38" du temps réel ; Rémy Raymond, 1.172, kdo. 628, 2 fautes et à 4 h. 32' 37" du temps réel ; Traby Aimé, 26.290, kdo. 1756, 2 fautes et à 5 h. 13' 32" du temps réel.

MM. les hommes de Compagnie voudront bien prendre ces paquets de cigarettes au bureau de l'Homme de Confiance Principal afin de les remettre à leurs camarades. Merci.



### RELEVE PRÉMATURÉE

(Le K. G. rêvant). — Ah ! j'te crois ma p'tite Nini, qu'on va rattraper le temps perdu !